



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-cinquième session

Point 124 de l'ordre du jour

### Régime commun des Nations Unies

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M. Eduardo Manuel da Fonseca Fernandes **Ramos** (Portugal)

## I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a présentée antérieurement à l'Assemblée générale au titre du point 124 de l'ordre du jour figure dans le rapport publié sous la cote A/55/709.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de la question à ses 55e et 57e séances, les 30 mars et 9 avril 2001. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.5/55/SR.55 et 57).

## II. Examen du projet de décision A/C.5/55/L.55

3. À la 57e séance, le 9 avril 2001, le représentant de l'Inde, coordonnateur des consultations officielles relatives à la question et Vice-Président de la Commission, a fait une déclaration et présenté un projet de décision intitulé « Renforcement de la fonction publique internationale » (A/C.5/55/L.55).
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/55/L.55 sans le mettre aux voix (voir par. 5).

## III. Recommandation de la Cinquième Commission

5. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

## **Renforcement de la fonction publique internationale**

L'Assemblée générale décide de reporter l'examen des rapports du Secrétaire général<sup>1</sup> avec l'intention de prendre une décision sur le renforcement de la fonction publique internationale à sa cinquante-sixième session.

---

---

<sup>1</sup> A/55/526 et A/54/483.